

nos services. Selon moi, cette pratique est répréhensible. Les Canadiens ne veulent pas que leur programme d'aide serve à stimuler nos échanges commerciaux. Nous reconnaissons l'importance des échanges commerciaux internationaux, mais nous croyons que notre programme d'aide doit être tout à fait indépendant. Il devrait être lui-même sa propre raison d'être, avoir ses propres critères et ne pas être assujéti aux critères du commerce international.

• (1600)

Quand un pays tient à venir en aide à d'autres pays, il devrait entretenir avec eux un certain dialogue de politiques. Nous estimons qu'on devrait mettre davantage l'accent sur le maintien économique et environnemental à long terme des projets d'investissement. Les programmes visant le rajustement structurel devraient être compatibles avec nos objectifs d'aide au développement.

Nous avons trop souvent imposé aux pays du Tiers monde une forme de rajustement structurel en accord avec le Fonds monétaire international qui a abouti à une réduction des salaires et des services sociaux et à une baisse du niveau de vie des plus pauvres. Encore une fois, nous recommandons que les délégués canadiens auprès des organismes financiers internationaux fassent en sorte que les politiques de rajustement structurel tiennent compte de leurs conséquences sur les populations les plus pauvres. Ce ne sont pas les populations les plus pauvres qui doivent assumer ce fardeau.

Le rapport félicite le gouvernement de son moratoire de cinq ans sur les dettes des pays sous-sahariens d'Afrique envers notre programme d'aide publique au développement. Nous avons recommandé qu'une portion de 2 p. 100 de notre aide continue d'être mise de côté en vue d'urgences internationales, mais qu'une portion supplémentaire de 1 p. 100 de notre budget d'aide, soit environ 25 millions de dollars, soit débloquée pour équilibrer les contributions bénévoles des organismes canadiens. C'est ce qui s'est produit en 1984 dans le cas de l'Éthiopie.

Sauf dans les cas d'urgence, notre aide alimentaire ne devrait pas dépasser 10 p. 100 du budget que nous consacrons à l'APD. Ces dernières années, elle avait dépassé les 15 p. 100. L'aide alimentaire est superficiellement intéressante pour des pays comme le Canada. Nos agriculteurs et nos pêcheurs produisent d'excellentes denrées alimentaires, parfois plus que nous ne pouvons en écouler sur les marchés mondiaux. Nous n'aimons pas qu'on gaspille de la bonne nourriture et les Canadiens n'aiment pas voir les gens des autres régions du monde souffrir de la faim. C'est pourquoi ils se demandent s'il n'est pas tout naturel que nous utilisions les fonds de l'ACDI pour acheter le surplus alimentaires canadiens et pour les envoyer aux pays où les gens souffrent de la faim.

Malheureusement pour les pays qui la reçoivent, l'aide alimentaire engendre une dépendance à l'égard des aliments importés. Elle fait baisser les prix payés à leurs agriculteurs qui sont ainsi acculés à la faillite, et accroît plus que jamais leur dépendance à l'égard des aliments importés.

Je vois que vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Pour terminer, je voudrais dire que nous ne sommes pas du tout d'accord avec le refus du comité de revenir à la promesse initiale du gouvernement qui s'était engagé à s'efforcer de consacrer 0,7 p. 100 du produit national

Motions

brut à l'aide au développement d'ici 1990. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique centrale crient au secours. Le gouvernement a promis il y a trois ans aux Nations Unies qu'il s'efforcerait d'atteindre 0,7 p. 100. Il ne l'a pas fait. Au contraire, il a révisé son objectif à la baisse. Nous parlons maintenant d'atteindre 0,6 p. 100 d'ici 1995. Au lieu d'accepter la modeste suggestion du comité qui proposait d'atteindre plus rapidement cet objectif, le gouvernement l'a rejetée.

Le gouvernement a accepté certaines recommandations du comité, mais il n'a pas accepté la recommandation très importante en faveur de la décentralisation. J'aimerais avoir plus de temps pour en parler. Le comité a proposé de décentraliser en faveur des pays concernés plutôt qu'en faveur des régions, ce qui laisse beaucoup d'autorité à Hull.

Le gouvernement n'a pas vraiment accepté notre recommandation selon laquelle les droits de la personne devraient être au centre de la question de l'aide au développement. Quand il a accepté nos recommandations sur d'autres points, il l'a fait en y mettant tellement de réserves que nous devons nous demander ce qui arrivera réellement.

Je vois que vous me faites signe de conclure. J'espère que le gouvernement continuera d'examiner attentivement les recommandations du rapport, et nous sommes impatients de l'entendre annoncer les mesures graduelles qu'il a promis de prendre pour mettre en oeuvre les recommandations qu'il a dit accepter.

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations, et je sais que ce qu'il dit s'appuie sur un bagage énorme d'expérience accumulée non seulement grâce à ses études et à son travail au sein du comité, à son assiduité aux séances du comité où il a entendu des témoins venus parler de la question durant sa tournée d'un bout à l'autre du Canada, mais aussi grâce aux voyages qu'il a faits dans les Amériques et en Afrique pour s'informer directement de l'objet d'étude du comité, c'est-à-dire de l'aide publique au développement.

J'étais déconcerté d'entendre le député terminer son intervention en déplorant que le gouvernement ait manifesté peu d'intérêt et d'appui aux recommandations du comité voulant que l'aide soit liée au respect des droits de l'homme dans le pays bénéficiaire. Je reconnais qu'il s'agit d'un sujet très délicat et sur lequel on fera peut-être du chemin; voilà pourquoi je voudrais que le député nous explique pourquoi, d'après lui, le gouvernement n'a pas encore donné suite à ces recommandations et s'il estime qu'à certains égards, ce dernier va peut-être s'orienter dans le sens de ces recommandations.

M. Manly: Monsieur le Président, à titre d'exemple, nous avons recommandé la création d'une grille, mais le ministre avait répondu que, selon le gouvernement, l'établissement d'une telle grille, et surtout la classification des pays en fonction de cette grille, ne servirait pas l'intérêt bien compris de l'aide au développement du Canada ou notre politique étrangère; il s'est déclaré du même avis au sujet de la recommandation préconisant le dépôt à la Chambre des communes d'un rapport sur la situation des droits de l'homme dans les pays bénéficiaires.